COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mise au point sur les subventions salariales pour entreprises

De nombreuses entreprises pourraient tomber entre les mailles du filet, préviennent la FCCQ et la CCIM

Terrebonne, le 2 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) constatent que les lacunes qu'elles avaient soulevées dans le programme de subventions salariales pour les entreprises n'ont malheureusement pas été corrigées dans la mise au point effectuée hier par le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau.

Bien qu'elles aient salué le programme de subventions salariales à 75% annoncé par le premier ministre Justin Trudeau, la FCCQ et la CCIM avaient également soulevé une préoccupation importante concernant un des critères d'admissibilité, soit une perte de revenus de 30% occasionnée par la COVID-19.

« Nous comprenons que la situation est exceptionnelle et que la mise en place d'un tel système peut représenter un défi, mais les entreprises ont besoin de liquidités dans un délai plus rapide que 6 semaines si elles veulent pouvoir maintenir le lien d'emploi avec leurs travailleurs qualifiés. Le premier ministre Justin Trudeau et le ministre Bill Morneau envoient un message aux entrepreneurs de réembaucher la main-d'œuvre mise à pied temporairement, mais pour que ce soit possible rapidement, les sommes doivent arrivées dans un délai plus court », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La FCCQ et la CCIM ont pris note des commentaires indiquant que l'Agence du revenu du Canada (ARC) se concentrait présentement sur la gestion de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et que la gestion de la subvention salariale viendrait par la suite.

« Le besoin de liquidités est urgent et immédiat. Pour toutes les entreprises avec un cycle de facturation plus long, cette preuve de pertes de revenus de 30% par rapport aux revenus à pareille date l'année dernière sera ardue et potentiellement impossible, même si leurs pertes seront considérables. Si l'on souhaite soutenir nos PME et s'assurer d'une relance rapide, il faut que les employés ne perdent pas leur lien d'emploi et que les employeurs conservent une main-d'œuvre précieuse. Le programme de subvention salariale est un moyen simple et efficace pour y arriver, malheureusement les critères mis en place ne faciliteront pas la réembauche des employés mis à pied pour que les entreprises puissent bénéficier des subventions salariales », a ajouté Charles Milliard.

« Par ailleurs, il ne faut pas seulement regarder la colonne des revenus, mais aussi celle des dépenses. Plusieurs entreprises subissent actuellement une hausse des coûts de production importante. Pour des entreprises essentielles du secteur agroalimentaire, par exemple, les coûts de transport, de mesures sanitaires additionnelles ou les primes aux employés viennent accroître leurs dépenses. L'impact économique pour ces entreprises sera le même qu'une perte de revenus, mais elles ne seront pas admissibles au programme de subventions salariales. Le diable est dans les détails et malheureusement, on constate que plusieurs entreprises pourraient tomber entre les mailles du filet mis en place », a commenté M. Milliard.

Les critères pourraient également exclure une entreprise s'étant développée rapidement dans la dernière année. « Ces critères pourraient laisser de côté des entreprises en croissance, En effet, une jeune PME n'obtiendrait pas systématiquement 30% de pertes de revenu par rapport à l'année précédente, mais serait sujette à plus de 30% de pertes par rapport aux trois mois précédents la crise. C'est pourquoi, plus de flexibilité serait souhaitable. », a ajouté Pierre Berthiaume, directeur générale de la CCIM.

« Le critère de calcul de la perte de revenus pourrait retarder le versement de l'argent. L'insistance sur les pénalités éventuelles qui seraient imposées aux entrepreneurs est également contreproductive. Nos entrepreneurs et nos PME ne souhaitent pas abuser du programme, elles veulent sauver des emplois et s'assurer de traverser et de survivre à la crise que nous connaissons », a conclu Charles Milliard.

À propos de la CCIM
La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 700 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :
Catherine Leprince
Coordonnatrice aux événements et responsable des communications
Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
catherine@ccimoulins.com

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639